

N.° 41. L'an mil huit cent quinze le Jeudi vingt sept d'avril de Décembre, procédant au  
 mariage de, Jean Pierre Jossard maire, officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville,  
 Calbey coadjuteur de l'ancien, département de la Seine inférieure, dont conjugal Pierre Aimable  
 Pierre Aimable Calbey âgé de dix neuf ans, né par contrat de trois semaines au long de la République, terrassier,  
 et domicilié à Thérouldeville, fil. légal, assisté de Charles publizye Calbey armé terrassier  
 Bicos d'un part et de Marie Catherine de la Lande, et de Marie Pélagie Picot âgée  
 Marie Pélagie de vingt huit ans, née à Saint martin de Doucamp de vingt huit ans nombre mil sept  
 cent quatre vingt sept, fille de domicile audit Saint martin, fil. légal, de  
 Jeanne Marie de Pierre pyramidon docteur royal, pursuant ainsi qu'il est attesté de  
 l'autorisation parvenue à date d'aujourd'hui par An d'avis de la commune de Thérouldeville  
 présent acte et de son avis Joly; lesquels ont requis de procéder à l'établissement  
 du mariage projeté entre eux, en vertu des publications en ce fait devant de  
 poste de l'actuel mais on communément, et avoir de première de dix sept et de l'année  
 de vingt quatre du présent mois à l'heure de midi ainsi qu'elle a été faite à Saint martin  
 devant de l'église de l'église de Thérouldeville à date d'aujourd'hui, aucune  
 opposition audit mariage n'ayant été signifiée, faisant droit à leur  
 requisiion, après avoir donné lecture de toute les pièces de l'acte de mariage, ont  
 entendu et lu de la lecture du code civil intitulé de mariage, ont demandé au futur  
 époux de la future épouse s'il voulaient se prendre pour mari et pour femme  
 chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclaré, au nom de  
 de lui, Jean Pierre Aimable Calbey et de Marie Pélagie Picot avoir consenti et  
 consenti par le mariage. De quoi nous dressé acte en présence de Jean Baptiste Cholet  
 Calbey âgé de vingt un ans, tuteur, Jean de Chignon, de Antoine Nicolas varuier âgé de  
 quarante sept ans écuyer, de Jean Paschal paruché âgé de vingt neuf ans futur tuteur  
 et de Joseph Magloire honore varuier âgé de vingt cinq ans l'absent, nous en domicile  
 audit Thérouldeville, lesquels, après qu'il a été mis à l'acte de mariage ont  
 signé avec nous ces présentes contrats nuptiaux. En acte d'aujourd'hui et de jour de Chignon  
 qui ont signé en leurs noms.

Pélagie Picot  
 Jossard  
 Calbey  
 J. J. J.  
 J. J. J.  
 J. J. J.